Vol. XXIX. Saint-Boniface, Manitoba, 20 Décembre 1899. No. 5.

ABONNEMENTS
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:
1ère insertion, par ligne...... 12 cts
Chaque insertion subsequente 8 "
N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS
En ce qui concerne les annonces pour la France, on est prié de s'adresser à M. le Directeur de l'agence générale de publicité, No. 11, Rue du Pont Louis-Philippe (près l'Hôtel de Ville) Paris, qui a seule le Monopole et la responsabilité exclusive des annonces.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, de[v]ront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

ECOLES AU YUKON.

(De notre correspondant spécial)

Je vous envoie une entrevue de M. Wade avec un journaliste de Dawson. Il s'agit de la question scolaire, la même partout. D'un côté la population catholique réclamant la liberté de l'enseignement, la liberté de conscience; de l'autre, un élément quelconque, réclamant brutalement l'oppression de la conscience catholique, l'établissement d'écoles protestantes ou neutres, système condamné par l'Eglise.

M. Wade! Qui est-ce donc, me dites-vous?

C'est un des propriétaires des plus riches mines du pays. Quel bon souscripteur de fonds électoraux ce doit être! On le soupçonne d'avoir été mêlé au rappel du colonel Steele et du capitaine Starnes, deux de nos amis. Il a été particulièrement consulté sur le remaniement du Conseil du Yukon, qui nous a privé du concours si éclairé et si patriotique du juge Dugas, qui nous représentait si dignement dans l'administration du pays.

Il ambitionne maintenant la haute position de gouverneur, à la place de M. Ogilvie, qui semble faire joliment des résistances. De fait, M. Wade, par son langage dans ses fréquentes entrevues avec les journalistes, prend souvent la position du gouverneur. Ecoutez :

"J'ai vu M. Sifton, disait-il dernièrement, et nous avons résolu de faire de grandes choses au Yukon."

Encore :

"Durant toute une journée que j'ai passée avec M. Sifton en vacances, nous avons discuté toutes les questions qui intéressent nos mines. Nous changerons la loi des mines de telle manière, etc."

"J'ai insisté auprès du ministre de l'intérieur pour qu'il fasse telle et telle chose."

"Je ne sais pas, dit-il encore, ce que le conseil a pu faire ici, à propos des écoles durant mon absence (il fut aussi membre du conseil, le digne homme!); mais je m'en suis occupé, moi, avec M. Sifton, et j'ai acheté des livres d'écoles à Winnipeg."

Il faut voir la tête de M. Ogilvie pendant ce temps-là.

Vous ne devez pas être surpris maintenant en lisant le programme scolaire de M. Wade.

Il veut gagner la position de gouverneur du Yukon, et il possède quelques moyens, comme on le voit. Il rappelle, avec complaisance ce qui s'est passé au Manitoba. Les persécuteurs se sont attirés tant de gloire et de renommée en voulant priver les petits enfants catholiques d'une éducation chrétienne!

Il a surtout des arguments sans réplique. "Le Manitoba, dit-il, n'a que des écoles publiques, et le Yukon est encore plus à l'ouest."

Quel force, n'est-ce pas, chez ce champion de l'oppression scolaire dans l'ouest!

"Il y avait, dit-il encore, de prétendus droits au Manitoba, mais ici, il n'y a rien sous ce rapport qui puisse nous gêner!"

Je comprends que M. Wade, qui ne s'est pas gêné au Manitoba, malgré une législation antérieure indiscutable, méconnaisse complètement la législation existante dans le Territoire du Nord-Ouest. Et cependant, il n'en est pas moins vrai que nous avons droit à des écoles séparées, par la constitution même qui nous régit actuellement.

Le district du Yukon est une partie du Territoire du Nord-Ouest, récemment séparée par le gouvernement d'Ottawa, pour former une administration distincte, mais toutes les lois du Territoire du Nord-Ouest sont applicables au Yukon, tant que des amendements n'y sont pas faits. Or, nous avons au moins droit au système scolaire, qui est en force au Nord-Ouest; et c'est peut-être par ignorance sinon par malice, que M. Wade met de côté aussi cavalièrement nos droits acquis dans cette partie du Canada.

Et qui donc maintenant nous refuserait l'application de la loi scolaire du Territoire du Nord-Ouest? Qui donc, même, chercherait à l'annihiler, à la détruire, au détriment des catholiques et des Canadiens français? Serait-ce le Conseil du Yukon, qui se compose uniquement de membres nommés par le gouvernement d'Ottawa? Il est vrai que presque tous ont été nommés et imposés par le ministre de l'intérieur, qui a fait un choix très soigné de ses plus fidèles amis. Mais ont-ils pour mission spéciale de soulever le fanatisme anglais et protestant contre les catholiques de ce pays? Si le Conseil du Yukon passait une ordonnance pour imposer des écoles publiques en dépit des droits que nous possédons déjà, nous pourrions leur demander ce qu'il est. Nommés par le gouvernement d'Ottawa, ses membres pourraient-ils ignorer nos justes demandes, nos droits acquis? Ils ne sont pas le choix de la population ici, et la plupart ne pourraient même pas se faire élire à ce poste de confiance dans le Conseil du Yukon.

M. Wade lui-même, qui n'est que ce que M. Sifton en a fait, selon son bon plaisir, n'a ni l'autorité ni le caractère pour parler de la question scolaire ici. Il est sans popularité, malgré son désir de s'en créer une avec les écoles. Mais il est connu et jugé. Aussi, nous ne pourrions croire qu'il réussisse jamais dans ses desseins d'empêcher les écoles catholiques de s'établir à Dawson.

D'un autre côté, nous espérons qu'on s'occupera de nous à Ottawa, et que parmi la députation il se trouvera des défenseurs de nos écoles; nous croyons même que dans le conseil des ministres, on s'opposera à toute tentative de nous dépouiller des écoles auxquelles nous avons un droit strict.

Nous aurons une école catholique, qui sera ouverte à la fin de ce mois, et dans laquelle une religieuse de Ste Anne fera la classe. Beaucoup de familles protestantes ont déjà demandé à y envoyer leurs enfants. On les acceptera avec plaisir, mais des livres catholiques seront seuls en usage. Dès que le Conseil du Yukon organisera le système scolaire, pour répondre aux désirs de la population, nous comptons recevoir le soutien que le gouvernement nous doit pour le bon fonctionnement de cette école.

A. B.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Comme par le passé, messe de minuit à la cathédrale, cette année, à Noël.

Le 14 novembre, Mgr Langevin recevait une lettre de Mgr Grouard, lui annonçant que le Frère Amel avait décédé au Mackenzie, le 29 octobre dernier. C'est une perte énorme pour le vicariat, car ce bon frère était très adroit et il rendait de grands services aux missions.

"C'était, écrit Mgr Grouard, un ouvrier très adroit, très intelligent, très dévoué, et avec cela un religieux fidèle à sa vocation. Cet ensemble de qualités en faisait un homme excessivement précieux pour notre vicariat, et le bon Dieu en nous le retirant, nous a infligé un très grand sacrifice. Mais que sa sainte volonté soit faite."

Combien de jeunes gens entendent l'appel divin et résistent à la grâce, ne sachant trop ce qu'est un frère convers. C'est l'auxiliaire des missionnaires, un missionnaire lui-même qui a une part à la récompense des apôtres de Jésus-Christ.

Des centaines de messes seront dites pour le repos de l'âme du défunt dans le monde entier.

R. I. P.

EXPÉRIENCES RÉUSSIES

Hier soir, dans la salle du conseil de la ville de St-Boniface, nous avons eu le plaisir d'assister à une séance très instructive donnée par M. Jehan de Froment et M. McCrobie, sous la présidence de son Honneur le maire Bétournay.

M. de Froment nous a démontré avec éloquence et dans un langage très clair l'efficacité, la spontanéité et l'usage pratique de son avertisseur d'incendie. Les démonstrations, très bien réussies, ont reçu les applaudissements de l'auditoire.

Le capitaine McCrobie, de Brandon, le gérant de la compagnie à la quelle M. de Froment a donné le contrat pour le posage de l'appareil au Canada, a aussi démontré l'utilité d'un extincteur d'incendie dont il est l'inventeur. Les deux appareils sont reconnus comme supérieurs par les experts. Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir applaudir au succès de notre ami M. de Froment.

Au jour de Noël, il y aura diner des pauvres aux quartiers militaires à Winnipeg. On servira 1000 personnes; c'est le fruit d'une souscription

Le Manitoba.

Mercredi. 20 Decembre 1899

Leurs Frayeurs

Avons-nous bien raison de mettre ce titre en tête de cet article ?

Est-ce bien de la frayeur qu'éprouvent "L'Echo" et ses patrons ?

N'est-ce pas plutôt de leur part la continuation de cette campagne perfide, tortueuse, faite de subterfuges, de feintises et, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, d'assertions diamétralement opposées à la vérité ?

C'est être tassurément très accommodant que de leur faire la faveur de supposer qu'il peut y avoir de ces deux choses dans l'article que la feuille libérale française de Winnipeg consacre ua résultat des dernières élections.

Maintenant que le crime est accompli; maintenant qu'on a réussi à égarer une partie considérable de notre population et à la mettre en mauvaise posture devant le pays; maintenant que les grands organes de l'opinion publique portent leur jugement sur ce qui vient de s'accomplir au milieu de nous, il semblerait —on peut en douter, néanmoins, sans leur faire d'injustice, tant l'homme double est honoré chez eux—il semblerait, disons-nous, que les chefs libéraux de notre région aient comme des remords de leur œuvre. Ils voudraient la voiler. Ils cherchent à réagir contre l'interprétation courante du verdict populaire rendu par les électeurs catholiques et d'origine française.

Cette interprétation, quelle est-elle ?

Elle est ce que nous avons dit à nos lecteurs qu'elle serait.

A diverses reprises, et le 25 octobre dernier plus spécialement, nous avons mis notre population en garde contre les embûches qu'on lui tendait. Nous disions :

"C'est la question du règlement qui est posée devant l'électorat. Si nous votons pour le maintien du gouvernement Greenway, nous aurons voté pour le maintien de ce règlement défectueux. Que nous le voulions ou que ne voulions pas, c'est l'interprétation qui sera donnée à notre verdict."

Or, qu'on parcourt aujourd'hui les feuilles libérales; on y trouvera la justification de nos appréhensions.

Ces feuilles ne sont d'ailleurs que logiques avec elles-mêmes et d'accord avec le but qu'elles poursuivaient

Au fond, peu importait à ces feuilles le succès réel et définitif de la cause catholique. Leurs amis avaient imaginé un faux règlement. Il s'agissait d'amener les victimes à donner leur appui aux hommes qui avaient trouvé la combinaison, et de pouvoir par là justifier leur conduite. C'est à quoi ont tendu tous les efforts, tous les écrits, toute la duplicité de nos adversaires. A les entendre, nos réclamations avaient été admises par Greenway, et nous lui devions même de la reconnaissance.

Un tel langage est inouï d'audace et d'avachissement. Il ne s'explique que par l'esprit de parti le plus aveugle, par un manque de franchise et de dignité désastreux, par l'absence la plus formelle et la plus impressionnante de tout souci pour l'honneur, le bienêtre moral et le triomphe des intérêts bien entendus du modeste groupe qui a le privilège de représenter dans nos plaines la foi catholique et la race française.

Ce langage, on l'a tenu alors qu'on avait sous les yeux le manifeste de M. Greenway disant à ses électeurs: "Mes lois scolaires, je les maintiendrai aussi longtemps que les électeurs me donneront leur confiance."

Ce langage, on l'a tenu alors que M. Cameron, le procureur général dans le gouvernement Greenway, avait repété après son chef: "C'est notre intention de maintenir à toujours cette loi scolaire dans toute son intégrité. Prenez garde à ceux qui vous disent que la loi est mal administrée. Nous ne payons les octroits législatifs qu'à ceux qui se sont comformés aux prescription de la loi" !!

Monobstant ces déclarations menacantes, hostiles à toutes concessions stables, excluant toute idée de retour à l'ancien ordre de choses, nonobstant cela disons-nous, M. Bertrand—celui qui a, dans cette occurrence,l'une des plus grandes parts de la responsabilité, M. Bertrand s'est déclaré le candidat ministériel, se constituant ainsi le champion du gouvernement et de sa politique, l'adversaire par conséquent de la restauration de nos droits.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que son journal "l'Echo" s'est fait le porte-voix de cette même politique; il n'est pas nécessaire de dire tout ce que cette feuille a distillé de faux raisonnements, accumulé d'assertions mensongères, pétri de dissimulation, au service de son propriétaire et de ses commanditaires politiques.

"L'Echo" a-t-il publié les déclarations de M. Greenway ou celles de M. Camaron ? Non. Sa clientèle ignore encore sur quel terrain M. Greenway et son gouvernement ont placé la lutte, en tant que la question scolaire y était concernée. Preuve que ce clan visait avant tout,non pas au succès de notre cause, mais à ne pas heurter M. Greenway, à faire triompher son parti et ses chefs. Comme nous l'avons dit plus haut, il fallait surtout obtenir le résultat auquel on travaille depuis trois ans, à savoir: aligner assez de votes pour autoriser le parti libéral et ses organes à proclamer que la minorité catholique du Manitoba est satisfaite du règlement de 1896, et qu'elle approuve l'action de ceux qui se sont faits les artisans de cette ignominieuse capitulation.

C'est fait... jusqu'à nouvel ordre.

"L'Echo," ou son propriétaire, cherche en vain maintenant à se soustraire à cette responsabilité, en déclarant que l'attitude des catholiques signifie toute autre chose. Il n'est malheureusement pas en leur pouvoir de changer ce qui existe. Quiconque voudra savoir comment on interprète le vote du 7 décembre,dans les comtés catholiques, ira se renseigner, non dans "L'Echo," trompeur comme tous les échos, mais dans les organes importants du parti libéral.

La petite feuille rouge relève l'opinion d'un correspondant du "Telegram." C'est encore de sa part un truc pour jeter inconsidérément du discrédit sur des adversaires, et pour détourner l'attention des exultations de ses amis.

Qui crie le plus fort en ce moment ? Ce n'est pas le "Telegram," lequel, à notre connaissance, n'a rien dit sur ce point. Ce sont les organes libéraux. C'est le "Herald," de Montréal, disant que ces élections "ont révélé la satisfaction des franco-catholiques à l'endroit du règlement scolaire de Laurier-Greenway." C'est le "Globe," de Toronto, partageant cette opinion. C'est la "Patrie," de Montréal, répondant à un confrère qui s'étonne de ce résultat :

"C'est bien simple pourtant, dit l'organe de M. Tarte: nos compatriotes étaient satisfaits de l'arrangement scolaire à la suite des négotiations entre M. Laurier et le gouvernement manitobain."

C'est la "Tribune," de Winnipeg, affirmant "qu'après cette élection, Québec ne devrait plus se plaindre du règlement Laurier-Greenway... Ce vote va fermer la bouche des bleus de Québec; déjà, les rouges ont le bec clos. La question scolaire est morte."

Voilà le résultat de l'œuvre à laquelle "L'Echo" a donné sa fervente collaboration. Ce sont ses alliés dans la presse qui le constatent et se chargent de lui donner la réplique. Ses efforts pour se dégager sont tout simplement une fuite, ou une feinte pour se mieux disposer à poursuivre parmi nous la désorganisation religieuse, sociale et nationale dont sa gloire est d'être l'artisan, au service des sectaires et des loges maçonniques.

Dans ses colonne donc,et dans sa pensée, tout ce qu'il dit des élections n'est qu'artifice, misérable calcul et moquerie. Il se soucie du résultat et de sa signification comme un poisson d'une pomme.

Si nous reportons cependant nos observations vers le peuple lui-même, il en va, nous aimons à le croire, tout autrement.

Nous avons toujours cru que le vote de Québec en 1896 n'avait pas été un vote hostile à notre cause.

Nous croyons encore que, trompés par les promesses de Sir Wilfrid Laurier et par les déclations de la plupart de ses candidats, les électeurs de Québec ont alors, de bonne foi, voulu nous secourir.

Il nous va de penser aujourd'hui que les régions françaises du Manitoba n'ont pas voulu, non plus, absoudre M. Greenway ni se désister de leurs justes réclamations, mais qu'elles ont au contraire pensé, sur la foi des fausses représentations dont elles ont été inondées, que M. Greenway était réellement revenu à de meilleurs sentiments et que c'était une aventure qui pouvait se tenter que celle de remettre nos destinées entre les mains de cet homme, si peu sympathique pourtant et toujours si déterminé à nous refuser les satisfactions exigées par nos consciences et par la constitution.

Car, c'est en vain que l'on vient encore nous parler de certaines concessions. Il n'y a plus que ceux qui veulent être dupés qui s'y trompent. C'est l'humiliation qu'on nous a plutôt versée.

Dans les commencements,beaucoup ont espéré; beaucoup se sont efforcés de donner un sens favorable aux actes du gouvernement. On voulut être magnanime, même en face de la duplicité; on voulut contribuer à l'aplanissement des difficultés; on voulut toucher le cœur de ces hommes par une attitude et des discours empreints d'une extrême déférence.

Le temps, les actes et les déclarations du gouvernement ont découragé ceux mêmes qui voulaient au moins donner à leurs sentiments une couleur d'espérance, si l'espérance même n'y était point. Le dernier coup a été les déclarations de M. Greenway, déclarations citées plus haut, et que "L'Echo" n'a jamais eu le courage ni la franchise de publier dans ses colonnes, circonstance qui suffit à elle seule à nous justifier de dire que le mensonge a été l'arme de la campagne électorale et que ce mensonge a eu de l'influence sur le résultat auquel elle a abouti dans les centres catholiques.

Oui, c'est du mensonge, car pour que la vérité fut intacte,il aurait fallu au moins qu'à côté de ses équivoques et de ses sournoiseries "L'Echo" eut mis en bonne place les déclarations de ses chefs.

A l'heure qu'il est, des larmes coulent, littéralement, des yeux d'un certain nombre de ceux qui, s'élevant dans les régions sereines d'où l'on peut apercevoir les vrais intérêts de notre peuple, ne peuvent plus contenir leurs émotions à la pensée des humiliations et des difficultés nouvelles qui sont nées du résultat de la journée du 7 décembre, non par suite du résultat général, mais par suite de l'attitude prise par nos circonscriptions électorales.

Et pendant que ces douleurs s'exhalent, les saltimbanques de "L'Echo" s'écrient qu'ils ont "les mains nettes."

C'est le cri du voleur qui veut détourner de sa personne l'attention des gendarmes.

La postérité ne les lavera pas aussi facilement.

A peu près tous les contempteurs de l'ordre, de la justice et des grandes vérités religieuses et sociales ont laissé échapper de leurs lèvres un mot, une phrase, qui sont comme la revanche des nobles choses qu'ils avaient méprisées ou dont ils avaient abusé.

Les vagissements de "L'Echo" viendront un jour aussi témoigner contre son œuvre et contre les personnages qui l'animent de leurs fonds et de leur souffle.

CORRESPONDANCE

Je remarque que la gazette rouge de chez nous, "L'Echo," se met à quatre pour faire croire que Greenway et son parti sont les "seuls qui, dans l'espace de neuf ans, ont donné à la minorité des preuves tangibles de sa (sic) bonne volonté, des témoignages indéniable de son (sic) désir de lui rendre justice "

C'est écrit en charabia. Ce qu'il y a de plus choquant, c'est que non-seulement le français manque là-dedans, mais la vérité aussi.

La vérité, la voici: Pendant neuf ans le gouvernement Greenway n'a cessé de donner des preuves de sa mauvaise volonté et de son désir indéniable de nous écraser sous l'injustice. Peut-on dire autre chose d'un homme qui nous prend nos écoles, notre langue, nos biens, et qui, rendu à la dixième année, nous dit qu'il entend tout garder. Car, c'est ça que veulent dire les discours de M Greenway et de M. Cameron. Le petit menteur de "L'Echo" s'est bien donné garde de faire connaître ça à ses lecteurs.

Après onze ans et demi de pouvoir, Greenway s'est avisé de faire les yeux doux aux Canayens parce qu'il en avait besoin, et malheureusement ceux-ci ont cru que c'était pour tout de bon. Vous vous êtes trompés, mes chers compatriotes.

Un Paroissien de Winnipeg.
Winnipeg, 18 dec. 1899.

JOURNALISME

M. Philippe Masson vient d'abandonner la direction de la "Defense" qui ne pouvait lui assurer le pain quotidien, à lui et à sa famille. En quittant le journal, M. Masson adresse à ses lecteurs une lettre qui fait voir combien son sacrifice est pénible.

Cette événement est un malheur réel; M. Masson est un journaliste de grand valeur, c'est un des puissants dans la mêlée. Et ses efforts méritaient d'être mieux rémunérés. Nous le prions d'accepter l'expression de nos regrets et l'espoir que sa disparitions de l'arène ne sera que temporaire. La presse catholique a besoin de lui

1900

La célébration de l'Année Sainte est définitivement fixée à l'an qui va commencer. Les délégués apostoliques de tous les pays du monde ont, dit-on, reçu le texte d'un décret du Pape qui désigne l'année 1900 comme l'Année Sainte Le décret permet la célébration d'une messe, à minuit, le 31 décembre, dans toutes les églises catholiques.

C'est la première fois dans l'histoire de l'Eglise Catholique que les prêtres ont la permission de célébrer une messe à minuit au commencement d'une nouvelle année. Le décret accorde aussi le privilège de communier à cette messe de minuit. Ce fait est sans précédent.

Un autre point du décret en question, c'est qu'en autant que l'Eglise catholique est concernée, le 20e siècle commencera le 1er janvier 1900. Il y a eu longue discussion entre les savants.

Un article de notre collaborateur "Boniface" remis à mercredi prochain.

25ème ANNIVERSAIRE

Les fêtes du 25ème anniversaire de l'arrivée des RR. SS. de Jésus-Marie au Manitoba ont été magnifiques.

L'Academie Ste-Marie peut s'applaudir de ce succès. Les anciennes élèves sont venues en grand nombre de partout.

Manifestations religieuses, séances, réceptions banquet, tout a été splendide. Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a daigné honorer cette célébration par sa présence. Nous réitérons aux révérendes Soeurs nos sincères félicitations.

"LE JOURNAL"

Depuis longtemps on annonçait la publication, toujours prochaine, d'un grand organe conservateur. C'est fait. "Le Journal," tel est le titre de la nouvelle feuille, a lancé son premier numéro samedi dernier. Son programme se résume en quelques mots: "Catholique, canadien-français, conservateur, voilà les trois mots qu'il a inscrits comme devise sur son drapeau. Conservateur pur et simple... il a confiance dans les chefs du parti, qu'il soutiendra avec fermeté... mais représentant tout d'abord un principe, une idée, il placera l'une et l'autre au dessus des hommes, l'intérêt du pays primant toujours ceux du parti."

Ces paroles, exemptes de déclamation, mais dites avec fermeté, dans un style clair, résument bien l'oeuvre à faire et vont au devant des espoirs de ceux qui s'intéressent au succès du "Journal." Nous en sommes; et tout en lui souhaitant la bienvenue, nous lui adressons nos meilleurs souhaits.

Une perle. "A défaut de loups, les rats se mangent entre eux," dit "L'Echo." Cela veut dire que les rats se mangent entre eux quand ils n'ont pas de loups à manger.

Des rats qui mangent des loups!! Ce sont des rats fastueux que les rats de "L'Echo."

Nuits sans sommeil causées par une toux opiniâtre. Pyny-Pectoral guérit promptement les mauvais rhumes et fait cesser la toux. Il adoucit, il guérit, il ne manque jamais son but. Fabriqué par les propriétaires du Pain-Killer de Perry Davis.

Notes Politiques

"L'Echo" écrit :

"Si nous avions voté pour lui, Hugh John nous aurait dit: 'Vous avez voté pour moi, donc vous étiez satisfaits de mes déclarations.' "

Retournons cette proposition et appliquons là à Greenway. Celui-ci peut nous dire: "Vous avez voté pour moi, donc vous étiez satisfaits de mes déclarations."

Or, les déclarations de M. Greenway sont les suivantes :

"Je maintiendrai la loi scolaire aussi longtemps que les électeurs me conserveront leur confiance."

C'est ainsi que "L'Echo," parlant à tort et à travers, établit sa propre balourdise et sa culpabilité.

***

Un comble! Nous le trouvons dans le "Soleil." S'adressant à la minorité, cette feuille s'exprime ainsi :

"Qu'ils se rassurent, M. Laurier est 'encore' là pour les protéger."

Cet "encore" est grand comme le monde.

La protection de M. Laurier, en quoi a-t-elle consisté? A refuser son appui au Bill qui devait nous rendre la vie; à conclure avec M. Greenway un réglement qui est une capitulation; à nous laisser à la merci de nos ennemis, et à nous dire en fin de compte que c'est fini, que la question est réglée, morte, pour tout dire.

En voilà un fier protecteur!

***

Nous lisons dans le "Journal" de Montréal :

"Tous les rouges qui dépeudent du gouvernement sont d'une politesse exagérée depuis quinze jours. Ils ne nous regardaient pas aurapavant, et les voilà qui s'exposent à prendre le rhume pour nous faire la révérence. Signe des temps."

Nous pouvons dire au "Journal" que c'est comme cela par "cheux" nous aussi!

***

"Energumènes et forcenés," telles sont les épithètes gracieuses que "L'Echo" adresse à ceux de nos amis qui sont allés sérénader M. Marcil aux héroïques expéditions nocturnes et aux déconvenues matinales!

Le D & L Menthol plaster est le plaster qui se vend le plus dans le Canada. Il n'a pas son égal pour le mal de dos et les douleurs dans les muscles. Chaque plaster est mis dans un étui de ferblanc étanche. 25c. Fabriqué par The Davis & Lawrence Co., Lim.

AVIS.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE que la "Canadian Bankers' Association" fera application au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un acte incorporant la dite association, dans le but de promouvoir généralement les intérêts et l'efficacité des Banques et des officiers des Banques, ainsi que l'éducation et la formation pratique de ceux qui se disposent à prendre de l'emploi dans les Banques, et pour les dites fins, prendre entr'autres mesures, des arrangements pour des conférences, discussions, concours de compositions et examens en rapport avec le droit commercial et sur les opérations des Banques, et pour acquérir, publier et exploiter le Journal de l'Association des Banquiers Canadiens, et pour faciliter, par l'établissement de bureaux de remises ou autrement, l'ajustement et le règlement des balances de Banques.

Z. A. LASH,
Conseil pour la dite Association.

Daté ce 14 novembre 1899.

AVIS.

AVIS est par les présentes donné qu'une application sera faite au parlement du Canada, à la prochaine session du dit parlement, pour un Acte d'incorporation d'un corps religieux qui prendra le nom et sera connu comme "The Holiness Movement (or Church)", et pour autoriser telle corporation à tenir des réunions, et à adopter, faire ou rappeler des constitutions, ou à faire des règlements pour mettre en vigueur la discipline dans la dite église et pour donner à la dite corporation le pouvoir d'acquérir, de recevoir et d'accepter des transports de terrains, d'argent et d'hypothèques, de garanties ou autres propriétés pouvant être reçus pour une chapelle ou des chapelles, pour un collège ou des collèges, pour une école ou des écoles ou pour toutes autres fins éducationnelles ayant quelques rapports avec la dite église, ainsi que dans le but d'établir une maison ou des maisons d'imprimerie et de publication en rapport avec la dite église, et pour accorder à la dite association le pouvoir d'entreprendre et de faire des affaires d'imprimerie et de publication, et de lui donner aussi l'autorité et le pouvoir de doter et de supporter telles chapelles, tels collèges et écoles, tel établissement ou établissements d'imprimerie et de publication, aussi bien qu'un dépôt ou des dépôts de livres en rapport avec tel établissement, et aussi d'accepter et de recevoir en son nom corporatif ou autrement la faveur de tout don ou legs par disposition testamentaire ou autrement, et pour conférer à la dite église tous les pouvoirs nécessaires à son objet.

R. A. BRADLEY,
Procureur des requérants.

Daté à Ottawa le 27me jour de novembre A.D. 1899. 6–12

NOUVELLE MAISON DE PENSION

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'éléves admissibles depuis l'âge desix ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pouront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1 00.
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher $0.50 par mois.

LES PETITES ANNONCES

Telles que

MAISON A LOUER,
EMPLOI DEMANDÉ,
SITUATION VACANTE,
TROUVÉ,
PERDU,
PROPRIÉTÉ A VENDRE
A VENDRE,

Seront insérées dans LE MANITOBA à raison de 25 cents pour 6 lignes.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Les vitrines de nos magasins commencent à se parer pour le temps des fêtes.

M. A. J. H. Dubuc, avocat, est actuellement en voyage d'affaires dans l'ouest.

—Le choeur de la cathédrale prépare du chant pour les fêtes de Noël et du jour de l'An.

—Le rond à pâtiner des élèves au collège, est recouvert d'une très belle glace. Aussi il faut voir les joueurs de Hockey s'en donner!

—Notre ami M. Liguori Gagné a dû récemment laisser pour un temps ses fonctions et se rendre à l'Hôpital de Saint-Boniface, pour se faire soigner. Il a subi une grave opération. Nous sommes heureux d'annoncer que le malade est maintenant en pleine convalescence.

—L'édifice que MM. Guilbault &Côté et L. J. Collin font construire au coin des avenues Provencher et Taché avance rapidement; ces messieurs y transporteront bientôt leurs marchandises. M. J. B. Leclerc aura lui aussi avant longtemps une magnifique installation sur la rue Dumoulin.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

LORETTE

Encore un pénible accident dû aux armes à feu! Mardi le 12 décembre, M. Albert Arpin, jeune homme âgé de 17 ans, prit son fusil pour aller chasser dans un bois situé sur la propriété de son père, M. Joseph Arpin. Il était accompagné de ses chiens. L'un d'eux, en se jouant, fit partir le fusil. Le coup porta au bras droit. Le blessé retourna immédiatement à la maison, tout couvert de sang, le bras affreusement mutilé, des lambeaux de chair passant à travers son habit. L'aîné de ses frères, en l'apercevant, alla en toute hâte chercher le docteur Royal. Celui-ci, après avoir extrait les morceaux d'habit, des bourres et quelques balles, replaça chaque chose à sa place. Le docteur espère lui sauver le bras, car aucun des nerfs principaux n'est attaqué, croit-il. Etant dans l'impossibilité de l'amener à l'hôpital de Saint-Boniface, vu l'état cahotant des chemins, le docteur soigne le blessé chez son père, M. Arpin.

SAINTE-ANNE DES CHÊNES

Le 8 du courant décédait à Ste-Anne, madame Bélanger, épouse de feu M. Joseph Clovis Bélanger.

Les funérailles ont eu lieu le 11, au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie. C'est M. l'abbé Giroux qui a chanté le service

La regrettée défunte a été malade environ quinze jours; elle a enduré d'atroces souffrances avec une patience et une résignation chrétienne admirables. Elle était la mère de notre ami, M. Gonzague Bélanger, élève de philosophie au collège de Saint-Boniface. A lui et à sa famille l'expression sincères de nos sympathies dans leurs deuil.

L'ÉCOLE NORMALE

Le cours d'école Normale pour les maîtres et maîtresses catholiques et français commencera le 7 janvier prochain à l'académie Provencher.

COUVENT DE SAINT-NORBERT

Les examens semi-annuels auront lieu au couvent de Saint-Norbert les 27, 28 et 29 décembre. Les parents et amis des élèves sont, avec instances, priés d'y assister.

Pour ceux qui s'intéressent à nos maisons d'éducation, le compte-rendu en sera publié dans les journaux. Après l'examen les élèves auront une semaine de vacances.

A SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

Voici le résultat des dernières élections municipales ; Préfet, Patrice Breland, réélu par acclamation. Conseillers, No 1, H. L. Whitaker, réélu par acclamation; No. 2, Fred Shirtliff, réélu par acclamation; No 3, J. H. Préfontaine, réélu par acclamation; No 4. W. Desjardins, réélu par acclamation; No 5, John Plante; No. 6, John A. Lane.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 19 Déc. 1899.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 20	à 0 22
Beurre, salé, la lb	0 18	à 0 19
Fromage	0 10½	à 11½
Œufs frais, la doz	0 00	à 16
Œufs en boites, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 25	à 0 25
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 58	à 60
Avoine, par minot	0 28	à 0 30
Orge "	0 28	à 0 30
FARINE.		
Farine par 100 lbs, Roller Process		1 95
" Strong Baker		1 70
" Manitoba Baker		1 50
" Imperial Baker		1 30
" Supérieure XXXX		1 05
" Nestor		90
Gru, la tonne		12 50
Son, "		9 50
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50	à 3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50	à 4 50
Charbon dur	10 0	à 10 00
Charbon mou	4 50	à 4 50
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual.	4 00	à 5 00
Foin pressé, par tonne	5 50	à 6 50

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

FILLE ADOPTIVE

No. 51

A cette nouvelle, Antoinette et sa tante partirent sans même vouloir s'accorder le temps de prendre congé de la comtesse, sous le prétexte qu'elles avaient reçu une lettre d'Apettini, lequel, prétendaient-elles était souffrant et les rappelait sans délai. Elles chargèrent la femme de chambre de porter cette excuse à la malheureuse mère qui, éperdue au chevet de son fils, avait même oublié leur présence dans sa maison et fut contente d'apprendre leur départ. Elles avaient, en effet, reçu une lettre du marquis, leur annonçant, non pas qu'il était malade, mais très souffrant, et il ne les rappelait pas; au contraire, il les félicitait d'être, en ce moment de chaleurs tropicales, loin de la fournaise parisienne. La vérité est qu'Antoinette, par peur de l'angine déclarée contagieuse, n'avait pas trouvé d'autre prétexte pour partir au plus vite C'est que la vie est bonne pour ceux auxquels la fortune promet ses faveurs, et on sait que l'héritage de l'oncle de Phébade se montait à plusieurs millions. Gardella, par contre, avait agi différemment. Au lieu de songer à fuir le malade, elle chercha le moyen d'être retenue auprès de lui et n'en trouva pas de meilleur que d'écrire par dépêches au général, avec l'autorisation de Madame de Noirmont, de ne pas venir à Brémant à cause de la maladie du jeune homme.

"Je te ferai accompagner à Paris par la fermière, dit la comtesse. Il n'est pas juste que tu te sacrifies."

La jeune fille releva la tête.

"Antoinette de Phébade est partie, ma présence ne saurait plus la gêner et Georges est malade. Quand il sera guéri et qu'elle reviendra... je m'en irai."

La grande dame courba le front.

"Merci, balbutia-t-elle, merci Gardella, tu vaux mieux que moi. Dieu te venge et me punit."

XXXVII

Gardella ne profita pas de la confusion de la comtesse pour lui faire entendre ses récriminations, bien qu'elle l'accusât d'être la cause de ce qui arrivait. Toutes les deux se partagèrent le rôle de garde-malade, veillant de jour et de nuit au chevet de Georges. Le mal suivait son cours, ses progrès allaient croissants. Dès le surlendemain, le médecin, effrayé de la responsabilité qu'il encourait, demanda une consultation. La comtesse écrivit à son médecin de Paris pour le prier de venir avec deux de ses confrères les plus renommés de la capitale. Il résulta de la consultation que Georges était en grand danger; mais que toute espoir encore n'était pas perdu. Le malade délirait et, sauf sa mère il ne reconnaissait personne, pas même Gardella qu'il appelait néanmoins constamment. Ce n'était d'ailleurs, que de sa main qu'il consentait à recevoir des soins et à prendre ses positions. Il repoussait la comtesse avec une violence qui aggravait tellement son état, que le médecin dut conseiller à cette dernière, de se placer hors de la vue du malade. Depuis le matin jusqu'au soir, la malheureuse mère ne cessait de pleurer et la nuit elle recommençait, dans ses longues insomnies. Il n'est pas de voeu qu'elle n'adressât à Dieu, pas de sacrifice qu'elle ne lui offrit pour obtenir la guérison de son fils. A. ce point qu'elle se surprenait parfois à invoquer Fatma, dont elle croyait voir l'intervention vengeresse dans son malheur.

"Je lui avais promis de garder sa fille pensait-elle. Elle est morte en emportant cette promesse. Les promesses faites aux mourants sont sacrées, et c'est pour me punir d'avoir voulu y manquer que Dieu va m'enlever mon fils."

Dans ces heures de réflexions, elle se sentait prise d'un invincible désir de venir se jeter aux genoux de la jeune fille pour obtenir d'elle son pardon et par elle le pardon de Dieu; mais son orgueil, plus invincible encore que ses remords, la retenait. Au surplus, Gardella quoique toujours soumise et respectueuse, était maintenant si réservée, si froide, que la comtesse ne pouvait s'empêcher de rester à distance, et puis, elle préférait ne pas contracter d'engagement, de peur de n'y pas être fidèle. Elle se craignait elle-même. Quand son fils paraissait toucher aux dernières limites de la vie, elle marchait sur tous les calculs précuniaires et s'écriait: "Sauvez-le, mon Dieu ! et j'accepterai pour ma bru la fille de Fatma !" Et dès qu'il lui semblait voir un mieux dans l'état du malade, elle reprenait ses préjugés et se jurait bien que jamais ce mariage ne se ferait.

Dans les jours qui suivirent le départ de la marquise et d'Antoinette, la comtesse reçut une lettre d'Apettini, dont l'écriture troublée était à peine reconnaissable. Le pauvre vieil ami faisait savoir à Madame de Noirmont, qu'ayant appris le malheur qui la frappait, il considérait comme un devoir de lui envoyer sans delai l'expression de sa profonde sympathie et l'assurer de la part qu'il prenait à ses souffrances. Il terminait, en demandant à la comtesse de lui donner des nouvelles du malade le plus tôt possible et en la priant, toutefois, d'adresser sa e *poste restante*, où il irait la chercher, parce qu'Antoinette, très frappée par la peur, redoutait que le papier imprégné de la contagion ne leur apportât le mal, ce qui était absurbe de l'avis du marquis; mais comme il eut été superflu d'essayer du raisonnement, il trouvait plus sage de tourner la difficulté que de la combattre.

"Quelle égoïste et vulgaire créature que cette Antoinette," s'exclama la comtesse avec un involontaire écoeurement.

La sollicitude d'Apettini la toucha. Elle lui répondit sur l'heure même, d'abord afin de lui donner des nouvelles de Georges et pour le rassueer sur Gardella, dont la présence près du malade l'inquiétait. Elle se défendait' davoir retenu la jeune fille et affirmait qu'elle demeurait près de Georges contre sa volonté et qu'elle était admirable de dévouement. Apettini, désolé de cette décision de la mignonne, courut chez les Saugru peur informer le général des faits et obtenir qu'il intervint.

"J'ai écrit, j'ai supplié, tout est inutile, déclara ce dernier, Gardella ne quittera pas son poste d'ange-gardien que lorsque M. de Noirmont sera mort ou guéri. Ils ont le dévouement tenace, les Raynal."

La comtesse continua sa correspondance avec Apettini et le général. Gardella absorbée entièrement par les alarmes que lui inspirait Georges, refusa de répondre aux lettres que lui envoyèrent le marquis et le prince de Forbach par l'entremise de Madame de Noirmont.

"Je ne suis pas capable de rassembler deux idées" dites-le leur, objectait-elle, lorsque la comtesse l'engageait à leur adresser quelques lignes. Ce n'est pas que la comtesse fut beaucoup plus libre d'esprit que Gardella, la maladie de son fils l'écrasait, anéantissait; mais elle était femme du monde et jusque sur son lit de mort, elle en eut rempli les devoirs.

Les mieux et les plus mal se partageaient l'état du malade; tantôt on le croyait à sa dernière heure et tantôt on se préparait à l'espoir. Dans une seconde consultation, on décida de tenter une opération. L'opération par elle-même réussit si bien que les trois médecins de Paris se retirèrent, certain d'avoir sauvé Georges et que le médecin de sa localité crut pouvoir quitter son chevet et reprendre ses occupations ordinaires. Il y eut hémorragie. Le sang coagulé resté dans la gorge après l'opération, menaça d'étouffer le malade qui, en moins de quelques heures, se trouva en péril de mort. Le médecin, immédiatement rappelé, arriva et ne put que constater, hélas! son impuissance. On cacha la vérité à la comtesse; mais on ne la cacha pas à Gardella.

"Demain matin, lui dit le médecin, à moins d'un miracle que Dieu ne fera pas" le comte de Noirmont ne sera plus."

Elle pâlit et s'appuya contre un meuble pour ne pas tomber. Jean le rebouteux était demeuré à la maison. En reconnaissance du service rendu par lui au jeune homme la comtesse avait voulu qu'il eut désormais son gite au château où d'ailleurs sa présence n'était pas inutile. Maintes fois déjà, dans les soins prodigués au malade, il avait fait preuve d'un diagnostic d'intuition qui, de l'aveu des médecins, était d'une sûreté surprénante. Ce fut lui qui s'aperçut de la décomposition du sang après l'avoir prévue lors de l'opération.

Jean le rebouteux était là quand le médecin apprit à Gardella la terrible vérité. Les yeux de la jeune fille se portèrent avec désespoir sur lui. Elle était sûre de son dévouément. Il l'effectionnait, parce qu'il n'avait jamais autrefois tendu la main vers elle sans qu'elle la remplit de sous à moins qu'elle n'y plaçât délicatement, en accompagnant son aumône d'un gracieux sourire une belle petite pièce blanche avec laquelle le mendiant se signait en appelant les bénédictions de Dieu sur sa bienfaitrice. Le regard de Gardella parut le troubler. Il réplqua par quelque mots de protestation aux paroles du médecin. Celui-ci fit un geste d'épouvante et les deux hommes sortirent. Gardella n'avait pas perdu un seul de leur mouvement. L'état de surexcitation dans lequel elle se maintenait développait en les surmenant, toutes ses facultés.

La pièce dans laquelle les deux hommes passèrent attenait à la chambre du malade et servait à Georges de cabinet de toilette. Il y avait dans cette chambre un placard dont le fond en planches tapissées mais mal jointes était si mince qu'en ouvrant la porte on pouvait aisément entendre tout ce qui se disait même à voix basse dans le cabinet de toilette. Gardella le savait. L'échange muet mais significatif de confidences qui se fit entre le médecin et le rebouteux ne lui échappa point et l'intrigua.

"Il y a quelque chose, conclut-elle, qu'ils ne veulent pas que je sache."

Et sans scrupule, en raison du mobile qui la faisait agir, elle ouvrit sans bruit la porte du placard, colla son oreille contre la cloison et entendit ce qui suit:

"Le miracle, Monsieur le docteurs se ferait bien sans le bon Dieu, insinuait le mendiant et Monsieur le comte serait aussi bien sauvé que si le bon Dieu s'en mêlait. Il n'y aurait qu'à aspirer le flot de sang coagulé qui l'étouffe.

—Oui, répondit le docteur, si on avait eu recours à ce moyen dès le premier moment A présent il est à craindre qu'il ne soit trop tard le caillot de sang d'ailleurs est empoisonné. Ce serait la mort certaine."

Le rebouteux ne fut pas tout à fait de cet avis.

"Peut-être bien que non, dit-il.

—Mais peut-être que oui, et dans le doute ce serait se tuer soi-même sûrement sans sauver le malade. Le dévouement n'est beau qu'à condition qu'il soit efficace..."

A Suivre